

COMMUNIQUÉ

Revalorisation des professeurs : le ministère doit revoir sa copie

La Société des agrégés estime que les propositions de revalorisation présentées par le ministère lors du groupe de travail du 24 janvier 2023, sont très insuffisantes, s'apparentent à un marché de dupe et doivent être revues. Elle proteste vivement contre l'omission des agrégés et des professeurs de chaire supérieure dans les documents de travail.

L'enveloppe budgétaire prévue pour une revalorisation appliquée au 1er septembre 2023 ne permettra pas de « restaurer l'attractivité du métier enseignant et reconnaître l'engagement des enseignants », comme le prétend le ministère, d'autant plus qu'elle est diluée dans toutes les mesures annoncées pour les titulaires, les contractuels, les avancements de grade, les reclassements, etc.

La Société des agrégés souligne la présentation fallacieuse de cette revalorisation par le ministère, qui prétend vouloir « relever les rémunérations en moyenne de 10% », avec pour ambition « une revalorisation inconditionnelle construite conjointement avec le pacte enseignant ». En effet, il prend en compte dans son calcul des mesures antérieures comme l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5%, qui est loin de compenser les effets de l'inflation cumulée. De plus, le prétendu « pacte », qui conditionnerait une part de la revalorisation à l'acceptation de tâches supplémentaires, est inacceptable, compte tenu de la lourdeur des tâches actuelles et des conditions de travail de plus en plus difficiles. La Société des agrégés rappelle son exigence d'une revalorisation financière sans contrepartie pour tous les corps, les grades et les échelons et ne sera pas dupe de cette revalorisation en trompe-l'œil.

Si des mesures comme la reprise de l'expérience professionnelle antérieure dans le reclassement des lauréats de tous les concours ou l'augmentation du taux d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle – mesures que la Société des agrégés avait expressément demandées – vont dans le bon sens, l'ensemble des propositions du ministère ne répond pas à la nécessité urgente d'une revalorisation financière substantielle pour tous les personnels.

La Société des agrégés demande instamment au ministère de revoir sa copie et de mettre en œuvre un plan pluriannuel pour garantir un rattrapage salarial et une revalorisation effective, qui contribueront à restaurer l'attractivité du métier de professeur.

Contact presse : Stéphanie Aydin, présidente et Jean-Michel Léost, président d'honneur.

Tél. 01 46 33 00 79

Fondée en 1914 pour défendre les intérêts des agrégés, la Société des agrégés de l'Université promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain. Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle a développé une expertise en matière de droit de l'éducation. Elle apporte des conseils à ses adhérents ainsi qu'un soutien dans leurs démarches administratives. Son action bénéficie des hautes compétences de ses membres, qui exercent dans l'enseignement public (secondaire et supérieur), dans l'enseignement privé, dans la haute administration ou dans le secteur privé. Depuis 1948, les statuts veillent à l'observation de la parité entre hommes et femmes dans la composition du Bureau et du Comité.